



Assemblée générale

Distr. générale
2 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 122 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 2 mars 2007, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres datées du 23 janvier et du 21 février 2007 (A/61/709 et Add.1), j'ai l'honneur de vous informer que le Tchad a effectué le versement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) **Ban Ki-moon**

